

Les cotisations pour l'**année 2026** sont calculées comme suit :

TAUX DE COTISATIONS NORMALES

Fonds	Plafond annuel	Total	Part patronale	Part salariale
Retraite (*)	8 PASS ¹ = 384 480 €	23,64 %	15,13 %	8,51 %
Assurance	Soit 32 040 € par mois	0,10 %	0,05 %	0,05 %
<hr/>				
Majoration (**)	1 PASS ¹ = 48 060 € Soit 4 005 € par mois	1,08 % 0,20 %	0,54 % 0,19 %	0,54 % 0,01 %

(*) taux de cotisations égal à 21,30 % (7,668 % part salariale et 13,632 % part patronale) appelé à 111 %

(**) deux taux de cotisations applicables dès 2024 pour financer les nouvelles prestations du Fonds de majoration

TAUX DE COTISATIONS MAJOREES

(uniquement possible pour les navigateurs exerçant une activité essais et réception, les parachutistes professionnels et les navigateurs contractuels de la sécurité civile)

Fonds	Plafond annuel	Total	Part patronale	Part salariale
Retraite (*)	8 PASS ¹ = 384 480 €	35,47 %	22,70 %	12,77 %
Assurance	Soit 32 040 € par mois	0,10 %	0,05 %	0,05 %
<hr/>				
Majoration (**)	1 PASS ¹ = 48 060 € Soit 4 005 € par mois	1,08 % 0,20 %	0,54 % 0,19 %	0,54 % 0,01 %

(*) taux de cotisations égal à 21,30 % (7,668 % part salariale et 13,632 % part patronale) appelé à 111 %

(**) deux taux de cotisations applicables dès 2024 pour financer les nouvelles prestations du Fonds de majoration

¹ PASS = plafond annuel Sécurité sociale